|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | |  | | | | | Bureau de développement  des télécommunications (BDT) | | | | |  | | | | | Réf. | Circulaire BDT/IP/CSTG-12 | | Genève, le 31 mai 2012 | |  | | | | |  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  – A l’Observateur (Résolution 99)  – Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l’UIT-D  – Aux Membres du Secteur UIT-R, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 1 de l'UIT-R  – Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et Rapporteurs et Vice‑Rapporteurs  – Aux Observateurs (organisations régionales et internationales) | |  |  |  | |  |  |  | |  |  |  | |  | | | | | Objet: | Convocation des troisièmes réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la cinquième période d'études: Commission d'études 1: 10-14 septembre 2012 Commission d'études 2: 17-21 septembre 2012 (y compris la Résolution 9) | | | |  |  | | | | Madame, Monsieur,  En concertation avec Mme Roxanne McElvane, Présidente de la Commission d'études 1 et M. Mokrane Akli, Président de la Commission d'études 2 et avec leur accord, j'ai l'honneur de vous inviter aux troisièmes réunions des Commissions d'études de l’UIT-D pour la cinquième période d'études qui se tiendront au siège de l'UIT à Genève.  La Commission d’études 1 se réunira du 10 au 14 septembre 2012 et la Commission d’études 2 du 17 au 20 septembre 2012. En outre, le Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 (Rév. Hyderabad, 2010) relative à la "participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre" se réunira le 21 septembre 2012, directement après la réunion de la Commission d’études 2.  Les Commissions d'études sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres des Secteurs UIT-D et UIT‑R, des Associés de l'UIT‑D et de l'UIT‑R et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D et de l'UIT‑R, qui sont invités à assister aux réunions des Commissions d'études et des Groupes du Rapporteur et à fournir des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes.  Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions peuvent être consultés sur le site web consacré à chacune d'elles. Des renseignements détaillés concernant la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'**Annexe** **1**.  Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à Mme Christine Sund, Coordinatrice des Commissions d’études de l’UIT-D, par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484 ou par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int)).  Je compte sur votre participation active aux travaux de nos Commissions d'études.  Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  [Original signé]  Brahima Sanou Directeur  **Annexe**: 1 | | | | |
| Annexe 1  **Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions**  Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux **Commissions d'études** peuvent être consultés sur:  Commission d'études 1  Site web de la réunion: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=12589>   * [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D10-SG01-OJ/fr) * [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D10-SG01-ADM/fr)   Commission d'études 2  Site web de la réunion: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=12590>   * [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D10-SG02-OJ/fr) * [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D10-SG02-ADM/fr)   **Inscription et demandes de bourse**  Les inscriptions préalables se feront exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. Les inscriptions en ligne débuteront le lundi 4 juin 2012 sur le site web suivant: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.  L'inscription sur place débutera le 10 septembre 2012 à 8 h 30 et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués qui ne se seront pas inscrits au préalable auront besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place. Les délégués qui se seront inscrits au préalable se contenteront d'apporter leur lettre de confirmation et de présenter une pièce d'identité avec photo.  Le rôle des coordonnateurs responsables des inscriptions est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur **TIES**, à cette [adresse](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/edrs/TIES/auth/ITU-D/delegate/edrs.focalpoint?_eventid=4000059).  En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur responsable des inscriptions ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).  Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa:   * pour la Commission d’études 1: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=12589> * pour la Commission d’études 2: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=12590>   Vous trouverez des renseignements concernant la réunion du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 à l'adresse: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=12592>.  Dans les limites du budget disponible, une bourse complète par pays peut être accordée aux participants de pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA), et aux participants qui présenteront une contribution à la réunion.  Veuillez noter que vous devez d'abord **envoyer** votre inscription à la réunion de la Commission d’études qui vous concerne avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Vous recevrez un formulaire distinct pour chaque série de réunions.  La **demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 6 août 2012**.  *Les formulaires reçus après ces dates ne seront pas pris en compte.*  **Interprétation**  L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant le **13 août 2012**.  **Participation à distance aux réunions**  L'expérience de participation à distance aux activités des Commissions d'études de l'UIT-D, qui a débuté lors des réunions de septembre 2011, sera étendue aux réunions des Commissions d’études de septembre 2012.  En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues pour une réunion donnée continuera d'être assurée pour les réunions.  **Questions à l’étude**  Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que devront étudier les Commissions d'études, telles qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑10, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles:   * Commission d'études 1: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/index.aspx?stg=1> * Commission d'études 2: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/index.aspx?stg=2>   **Contributions aux travaux des Commissions d'études**  Vos contributions à ces travaux seront très appréciées. Vous pourrez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de tous ses auteurs.  Conformément à la Résolution 1 (Rév. Hyderabad, 2010), les contributions pouvant être présentées aux réunions des Commissions d'études ou des groupes de Rapporteurs se répartissent en cinq catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; c) documents de référence; d) documents temporaires; e) notes de liaison.  Les contributions à l'étude des Questions examinées par les Commissions d'études peuvent être soumises en vue d'être considérées conne contributions "pour suite à donner" ou "pour information". Les contributions appelant une suite et reçues au moins deux mois avant le début d'une réunion sont publiées et diffusées à temps pour ladite réunion. Elles seront traduites (si nécessaire) et mises en ligne afin que les participants puissent y avoir accès dans les langues souhaitées avant la date fixée pour la réunion.  Les contributions doivent être accompagnées d'un résumé offrant un aperçu du contenu du document. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.  Une contribution "pour suite à donner" sera considérée comme contribution tardive si elle est soumise après la date limite convenue pour la traduction, mais au moins sept jours avant l'ouverture de la réunion. Les contributions tardives pour suite à donner seront publiées dans la langue originale seulement, mais figureront à l'ordre du jour de la réunion.  Les contributions "pour information" sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour de la réunion. Ces documents sont publiés dans la langue originale seulement et postés sur le site web avec une cote différente. Les contributions pour information doivent être accompagnées d'un résumé détaillé qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.  Les contributions pour suite à donner et/ou pour information ne doivent pas dépasser cinq (5) pages et doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index-fr.asp>.  Conformément au numéro 12.1 de la Résolution 1, la date limite pour la présentation des contributions a été fixée au **10 juillet 2012** pour la réunion de la Commission d’études 1 et au **17 juillet 2012** pour la réunion de la Commission d’études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.   | Réunion | Date et lieu | Date limite pour les demandes de bourses | Date limite pour les demandes concernant l'inter-prétation | Date limite pour la soumission des documents  à traduire | | --- | --- | --- | --- | --- | | Commission d’études 1 | 10-14 septembre 2012 | 6 août 2012 | 13 août 2012 | 10 juillet 2012 | | Commission d’études 2 | 17-21 septembre 2012 | 6 août 2012 | 13 août 2012 | 17 juillet 2012 |   **Documentation**  Les réunions des Commissions d'études seront sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible à l’adresse:<http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_2010-2014/reference_documents/ITU-D_UserGuideSync-fr.html>.  Il est demandé aux délégués de s’assurer qu’ils disposent d’un compte TIES leur permettant d’accéder aux documents des réunions des Commissions d’études via le site web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d’un compte TIES sont disponibles à l’adresse: <http://www.itu.int/TIES/index.html>.  **Informations pratiques**  Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre à cette [adresse](http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/visa.aspx) Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen. Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web: <http://www.itu.int/travel/>.  Si vous avez des questions concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT‑D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone au +41 22 730 5999).   |  | | --- | | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | |